

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 9

Pouvoirs : 0

Votants : 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt décembre à dix-huit heures 30, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 16 décembre 2024

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean-Philippe, TEITGEN Carole, DEBRUYNE Caroline, LIONS Pascale, POINTEAUX Josette, VALLETTA Annick, FRANQUELIN Florentin

Absent(s) excuse (s): BROUHENA Christelle, LAROCHE Romain

Absent(s) non excusé(s) :

Pouvoir(s)

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie- Pierre

596- DECISION MODIFICATIVE BUDGET

M le maire expose au conseil qu'il convient de régler la taxe foncière due pour le bâtiment du Gué du Matin, pour la somme de 3 402 €

Le budget annexe du Gué du Matin, section fonctionnement prévoyait en recettes les loyers à percevoir pour la mise à disposition de la toiture à SEM Enr CENTRE VAL DE LOIRE afin d'y installer des panneaux photovoltaïques.

Cette installation n'a pu se réaliser de part le coût trop important de consolidation de la charpente que cela nécessitait.

Il convient donc d'abonder la somme correspondante du budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

La décision modificative budgétaire n°1, suivante :

Budget principal

Dépenses de fonctionnement : Chapitre 11 Article 615231 - 3 402,00 €

Dépenses de fonctionnement : Chapitre 65 Article 657361 + 3 402,00 €

Budget annexe, Bâtiments commerciaux

Recette de fonctionnement : Chapitre 75 Article 7573621 + 3 402,00 €

Chapitre 75 Article 75888 - 3 402,00 €

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

La secrétaire de séance, FICHTEN Marie-Pierre

Certifié exécutoire le 17 janvier 2025

Transmis en préfecture le 17 janvier 2025